

hioung, commandant de Thsin-tcheou, sur l'interruption du tribut de Iu-thian.

Selon la Vie de Tche-tsoung, la quatrième année Chao-ching, à la deuxième lune, le jour Kouei-haï, le pays de Iu-thian s'acquitta du tribut. Le roi He-han avait attaqué les trois villes du Tangut, et il envoya son fils prendre les ordres de l'empereur.

Suivant la Notice sur Iu-thian, dans les années Chao-ching (1094—1097), A-hou-tou-toung-'o-mi-kieï-tou, roi de ce pays, fit dire à l'empereur que les crimes de la maison de Mian-yo ne pouvant être punis autrement, il avait envoyé des troupes contre les trois villes de Kan, de Cha et de Sou. Il y eut un décret conforme à ce qu'il désirait. Le commandant de Thsin-tcheou, nommé Yeou-sse-hioung, avait représenté que les habitans de Iu-thian, les Arabes, les Romains et autres peuples, envoyaient régulièrement le tribut; mais que tant qu'on ne prendrait pas des précautions pour lever les obstacles qui s'opposaient à leur arrivée, ils courraient risque de se voir retenus deux ans entiers sur les frontières; qu'une pareille mesure resterait gravée dans la mémoire des barbares, et que jusque